

## Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 05 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le cinq septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	28 août 2024
Membres en exercice :	26
Présents :	18
Qui ont pris part à la délibération :	23

**Etaient présents** : Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Carine CAYSSIALS, Emilie CHABRIER, Laurent COT, Anne FALGUEYRETTES, Mathieu FLOTTE, Marie-Claude FOURNIER, Serge FRAYSSINET, Patrick GAYRARD, Isabelle JOFFRE, Frédéric LATIEULE, Christian PEREZ, Bernard LESCURE ROUS, Jean-Paul REMISE, Aurélie SOUFLI, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSÉDRE

**Absents et excusés** : Mathilde ANDRE, Michel ALBESPY (pouvoir à Serge FRAYSSINET), Laëtitia CAYREL, Anne-Marie GARRIGUES, Damien MENEL (pouvoir à Carine CAYSSIALS), Elodie RIVIERE (pouvoir à Philippe TABARDEL), Aurélie SOUFLI (pouvoir à Marlène URSULE), Guillaume SOULIE (pouvoir à Frédéric LATIEULE)

**Secrétaire de séance** :

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe TABARDEL a été désigné secrétaire de séance.

**Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.**

### 02 - Nouveau plan de financement travaux rénovation Complexe Sportif des Sources : actualisation de l'aide Fonds Vert

Le maire rappelle le projet de rénovation énergétique du Complexe Sportif des Sources afin de renforcer la performance environnementale en favorisant la décarbonation et les économies d'énergie.

Le Maire propose d'actualiser le plan de financement suite aux demandes d'aides financières auprès de l'Etat, et plus particulièrement le Fonds Vert.

ESTIMATION DES DEPENSES	
<b>ETUDES :</b>	<b>179 200.00 €</b>
Etudes et assistance à maîtrise d'ouvrage	171 200.00 €
Diagnostic énergétique	3 000.00 €
Etude de la charpente	5 000.00 €
<b>TRAVAUX :</b>	<b>684 800.00 €</b>
Isolation des murs extérieurs	
Suppression de la toiture actuelle en éverite	

Modification de la chaufferie	684 800.00 €
Remplacement de l'éclairage par LED	
<b>Total H.T. études et travaux</b>	<b>864 000.00 €</b>
TVA 20%	172 800.00 €
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>1 036 800.00 €</b>

Le Maire présente le plan de financement prévisionnel :

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>			
		% / H.T. opération totale	% / T.T.C. opération totale
<b>ETAT (DETR)</b>	180 000.00 €	20.83 %	17.36 %
<b>ETAT (Fonds Vert)</b>	150 000.00 €	17.36 %	14.47 %
<b>Région Occitanie</b>	50 000.00 €	5.79 %	4.82 %
<b>Conseil Départemental</b>	150 000.00 €	17.36 %	14.46 %
<b>Rodez agglomération</b>	61 200.00 €	7.08 %	5.90 %
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>591 200.00 €</b>	<b>68.43 %</b>	<b>57.02 %</b>
<b>COMMUNE DRUELLE BALSAC (Fonds propres / Emprunt)</b>	<b>272 800.00 €</b>	31.57 %	26.31 %
<b>F.C.T.V.A.</b>	<b>170 035.20 €</b>		16.40 %
<b>TOTAL TTC</b>	<b>1 036 800.00 €</b>		<b>100.00 %</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- Sollicite les subventions telles que mentionnées dans le plan de financement,
- Autorise M. le maire à signer tous les documents à intervenir suite à cette décision.

Le secrétaire de séance,  
Signé, Philippe TABARDEL  
Acte dématérialisé

Le Maire,  
Signé, Patrick GAYRARD  
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la  
présente délibération  
Publiée le  
Transmise en Préfecture

Délais et voies de recours Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.